

Reunion extraordinaire
du 16 octobre 1955.

Le seize octobre mil neuf cent cinquante cinq, à quatorze heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Allary Jean Louis, Maire.

Présents: M^{rs} Allary, Ferret, Philippeau, Baumprat, Mazière, Viollet, Faure, Lhoummer, Bajile, Bauchot, Fichou.
Affaire cabine téléphonique.

Le Conseil Municipal, en présence:

- 1°) de la décision du Tribunal Administratif du 11 juillet 1955.
- 2°) de la sommation d'huissier du 13 septembre 1955, signifiée à la requête de M. Martin Marcel et de la mise en demeure que comporte cet acte
- 3°) de la lettre de M. le Préfet de la Charante en date du 12 octobre 1955, d'après laquelle la commune ne peut encore porter son différend devant le Conseil de Discipline, puisque celui-ci n'existe pas, mais sera informée par la Préfecture dès que ledit Conseil pourra se réunir,

Décide de s'exécuter contraint et forcé
autorise son Maire à payer les sommes réclamées par Monsieur Martin, s'autorise à faire le nécessaire pour la réintégration de Monsieur Martin dans la cabine téléphonique.

Mais lui recommande de n'agir ainsi que contraint et forcé et sous la réserve la plus formelle du nouvel examen de l'affaire par les commissions et juridictions compétentes et des nouvelles décisions qui pourraient s'en suivre.

Fait et délibéré en Mairie le jour susdit et au susdit. ont signé au registre tous les membres présents.

Allary

Faure
Lhoummer

Philippeau

Campy

Fichou
Mazière

Bauchot